Image not found or type unknown

Passage d'agent de maitrise au statut cadre

Par **BV3337**, le **15/03/2019** à **15:41**

Bonjour,

Dans le cadre d'une fusion, mon employeur souhaite harmoniser les statuts des responsables de magasin du futur groupe : je suis agent de maitrise, et il m'informe de mon changement de statut à l'occassion d'un courrier concernant la "mutuelle des cadres". après un appel au service RH : on me précise que c'est un statut cadre 35h, et donc que les clauses de mon contrat (mobilité géographique) restants inchangées ce n'est pas la peine de faire un avenant...

Pouvez-vous me dire si cela est exact? Quelles sont les concéquences si je n'ai pas de traces écrites?

Par avance, merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés